Hérisson

Le journal de l'information piquante de la

N° 34

JUIN 2016

Les chiffres clés !

Point Syntec :

Valeur du point pour les IC depuis 2013 :

- pour les classifications 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3 = 20,21 € bruts
- pour les classifications 3.1, 3.2, 3.3 = 20,13 € bruts

Valeur du point pour les Non cadres depuis 2013 : 2,85 € auquel il faut rajouter une partie fixe suivant l'indice :

- Pour les indices 1.3.1, 1.3.2, 1.4.1 et 1.4.2 : 827 €
- Pour les indices 2.1, 2.2 et 2.3 : 833,80 €
- Pour les indices 3.1, 3.2 et 3.3 : 839 €

Vos élus CGT CGI à la rencontre des Clermontois.e.s

Ce mois-ci, le 9 juin, vos élus CGT sont allés sur le site de Clermont-Ferrand, afin d'échanger avec chacun d'entre vous et expliquer les actions en cours, au sein de l'entreprise au niveau national.

Notre venue n'est pas passée inaperçue puisque nous avons du justifier, auprès du responsable local, notre installation devant l'entreprise où nous tractions. Les beaux drapeaux que nous avions installés, pour signaler notre présence et nous identifier, n'étaient pas à son goût et nuiraient, selon lui, à l'image de l'entreprise. Avoir des « partenaires sociaux » pour dialoguer serait-il honteux pour la Direction ?

Malgré une faible participation due au petit nombre de salarié.e.s sur le site, nous comptons bien renouveler l'opération dans une nouvelle configuration afin de pouvoir rencontrer le maximum de salariés.

Donc, salarié-e-s clermontois.e.s, à très bientôt !

Visite des sites : Vos élus CGT CGI à la rencontre des Parisien.ne.s !

Le 30 Juin, vos élus CGT CGI étaient à Paris. Nous vous raconterons dans un prochain Hérisson les débats qui n'auront pas manqué, soyons en sûrs, lors de cette journée.

Le saviez-vous ?

Que nous soyons en modalité MS ou RM, notre accord RTT permet la fluctuation du temps de travail d'une journée sur l'autre durant la même semaine à partir du moment où nous respectons notre temps de travail hebdomadaire.

Jusqu'à aujourd'hui, il n'était pas possible de tracer cela à travers notre outil de temps de travail (Timesheet).

Avec l'arrivée de PSA TIME, c'est désormais possible. Vous pouvez, par exemple, saisir un temps de travail de 9h sur une journée et seulement 5,8 le lendemain (si vous êtes en modalité MS), bien sûr tout en respectant les heures d'arrivée et de sortie de l'entreprise.

Si vous avez rencontré des difficultés pour faire reconnaître vos heures supplémentaires par votre hiérarchie et celle-ci vous a demandé de modifier votre déclaration, n'hésitez pas à nous contacter à **contact@cgt-cgi.com.**

Nous vous rappelons que **vous devez saisir** dans PSA Time le temps de travail **réellement effectué** et non le temps théorique contractuel correspondant à votre modalité.

Cet outil répond à l'obligation légale de l'employeur de décompter votre temps de travail réel afin que l'inspecteur du travail et vos représentants puissent contrôler le respect des dispositions légales en matière de temps de travail.

La Loi Travail et son monde : cadeaux pour les patrons, ceinture et retrait des droits pour les salariés !

« La France va mieux ! » nous dit le président. Mais ce n'est pas ce que ressentent les salarié.e.s. Pourquoi ? Il n'y a plus de corrélation entre, d'une part, la croissance et la santé des grandes entreprises et, d'autre part, l'emploi, l'évolution des salaires et la qualité de vie !

Pour lui « aller mieux » c'est constater que les marges des entreprises ont augmenté. Or, si elles augmentent, cela provient du fait que ce qu'ils appellent le « coût du travail » a diminué et donc que la part de la richesse nationale qui revient aux salarié.e.s a diminué.

Le quiproquo est gigantesque : pour permettre aux entreprises d'augmenter leurs marges, le gouvernement leur offre des cadeaux fiscaux et abaisse les normes sociales avec la loi « Travail » qui organise la précarisation du salariat et le dumping social. Les grandes entreprises distribuent allègrement ces marges en dividendes pour les actionnaires et profits pour leurs dirigeants dont les rémunérations deviennent indécentes. Elles n'ont jamais été aussi riches et n'ont jamais aussi peu investi. L'emploi se délite et les salarié.e.s sont condamnés à l'austérité à vie.

A ce monde et à sa loi travail, la CGT et les forces progressistes opposent un vrai projet de société : une économie réelle mise au service des besoins des citoyens, respectueuse des droits humains et sociaux . Dans ce cadre l'intérêt général primerait sur les intérêts financiers et particuliers, les richesses créées profiteraient à tous.

Nul n'est besoin encore une fois de réduire les conquêtes sociales et les salaires. Le financement d'une économie démocratique et solidaire est possible. Il suffit d'en changer les orientations.

Non, nos acquis sociaux ne coutent pas chers ! C'est l'irresponsabilité des classes dirigeantes qui crée le déficit des régimes sociaux !

Les « Charges patronales » ne sont que la partie indirecte de NOS SALAIRES, celle qui permet de financer la maladie, les hôpitaux, le chômage la vieillesse etc. Abaisser ces « Charges patronales » c'est abaisser le salaire indirect, réduire la protection sociale en la privant de sa ressource. Cela revient à vandaliser tous les hôpitaux !

Tout cela pour faire des cadeaux inutiles aux entreprises : le Pacte de Responsabilité et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi représentent plus de 5 fois le déficit de la Sécurité Sociale. On attend encore les contreparties sur l'Emploi et la qualité de vie des salariés !

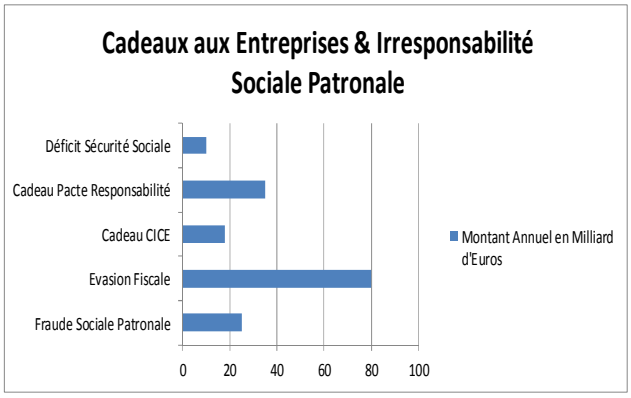

Selon les estimations de la Cour des Comptes, la Fraude Sociale (non paiement des cotisations sociales) et l'évasion fiscale (entreprises et familles fortunées) représentent plus de 10 fois le déficit de la Sécu (cf tableau ci-dessus et chiffres en bas de page).

Tout le monde s'est ému de l'affaire des « panama papers » mais, passé cet émoi, aucune mesure volontariste n'a été prise. Ce devrait pourtant être la priorité des priorités car y mettre fin permettrait de dégager de colossales marges de manœuvre pour relancer l'économie réelle et augmenter les salaires. Au lieu de ça, le gouvernement fait des déclarations empathiques mais préfère réduire la liste des paradis fiscaux reconnus et empêcher en catimini (nuit du 16/12/15) l'adoption à l'assemblée du reporting public pays par pays, outil fondamental dans la lutte contre l'évasion fiscale. Il dit soutenir les lanceurs d'alerte mais légifère sur le secret des affaires qui permet de les envoyer en prison.

LES CHIFFRES QUI ENERVENT (périmètre France) : **Mi€ = Milliards d'Euros**

Déficit annuel de la sécurité sociale = **10 Mi€**

CICE = **18 Mi€/an**

Pacte de responsabilité : **35 Mi€/an**

Fraude sociale patronale (non-paiement des cotisations sociales) = **25 Mi€**

Evasion Fiscale : **80Mi€ /an** selon l'estimation de la Cour des Comptes (ménages fortunés / multinationales)

AGENDA

Mardi

26

Julllet

2016

La CGT CGI

vient à la rencontre des salarié-e-s CGI

à BREST

Et chez CGI ?

Après lecture de la page précédente, certains vont se dire : tout ça c'est de la politique, ce n'est pas très concret pour nous et ça nous éloigne bien de notre quotidien chez CGI où ça va plutôt pas mal.

Détrompez-vous !

CGI, comme toutes les Entreprises du Secteur Numérique, a bénéficié du CICE et même du CIR (Crédit Impôt Recherche) au sujet duquel notre branche professionnelle est dans le collimateur des services fiscaux.

CGI, comme toutes les ESN, est à l'affut sur la loi Travail et cherchera probablement à augmenter le temps de travail et la flexibilité (souvenez-vous de l'insistance de la demande sur le travail de nuit et en horaires décalés). La loi Travail met fin aux accords d'entreprise à durée indéterminée, ils ne seront désormais conclus que pour 5 ans maximum organisant ainsi la précarisation de toutes les conquêtes sociales ! Qu'en sera-t-il des accords existants et en particulier de celui sur le Temps de Travail ?

Les marges de CGI sont très importantes et pourtant les Négociations sur les salaires ne nous laissent que des miettes (1,1% cette année pour FGDC et 1,8% sur le reste de l'entreprise).

Et en matière d'évasion fiscale ?

Depuis l'affaire de la fraude à la TVA côté Logica CMG en 2006, il n'existe pas à notre connaissance de fraude avérée chez CGI ni de soupçons de placements dans les paradis fiscaux de la part de l'entreprise ou de ses dirigeants.

Mais notre maison mère est au Canada et plus particulièrement au Québec. La fiscalité locale y est très avantageuse : le gouvernement du Québec rembourse jusqu'à 20.000 $ du salaire des jeunes ingénieurs canadiens en application d'un plan de dumping fiscal lancé en 2001 et renouvelé pour 15 ans peu de temps après le rachat de Logica par CGI. Ainsi le Canada est un paradis fiscal pour les entreprises de notre secteur.

et la rémunération des dirigeants ?

Elle ne cesse de bondir : (http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201312/24/01-4723691-les-patrons-passent-a-la-caisse.php.)

CGI distribue des options d'achat à ses dirigeants et a été épinglée à ce sujet par le journal «Les Affaires » de Montréal (https://www.lesaffaires.com/bourse/nouvelles-economiques/comment-une-trentaine-de-pdg-ont-epargne-53-m-d-impot/586062) dont voici quelques extraits : « *Les pdg d'une trentaine de grandes sociétés québécoises et canadiennes ont réduit légalement leur facture fiscale...l'économie est possible grâce au traitement avantageux accordé aux options d'achat* », « ces *29 dirigeants ont ainsi payé au fédéral le même taux d'imposition marginal qu'une personne gagnant moins de 43.000 $ par an...*».

Notre PDG, a ainsi touché 38 M$ d'options d'achat et a été éxonéré des 7,1 M$ d'impôt y afférent (cf http://images.transcontinentalmedia.com/LAF/lacom/tableau_pdg_impot2.pdf). Avec de tels cadeaux, nul besoin d'aller ouvrir un compte au Panama ! Cette opération lui aura permis d'effacer le coût d'acquisition pour 4,4 M$ de son Penthouse au Ritz-Carlton à Montréal (http://www.journaldemontreal.com/2016/01/15/les-plus-grosses-ventes-de-2015). C'est le travail des salariés de CGI world wide qui a créé ces gains. Ce cadeau fiscal de 7,1 M$ est bien légal, mais pour les contribuables canadiens, il se traduit par l'acquisition d'un penthouse par un citoyen déjà fortuné plutôt que par un investissement dans les hôpitaux pour y soigner tous les canadiens ! Et le cadeau pour tous les pdg se monte à 53 M$ (cf l'article cité en référence ci-dessus).

De notre côté nous constatons qu'en tant que « propriétaires », si nous avons tous le même rêve de très bien vivre de notre travail, seul notre pdg peut le réaliser ! Le cadeau fiscal de notre pdg aurait, à lui seul, permis de doubler l'augmentation de salaire des 68.000 salariés de CGI.

A la CGT, nous considérons que notre PDG vit au dessus de nos moyens !

Syndicat

CGT CGI

Pour nous joindre : contact@cgt-cgi.com

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU (France) 07.83.22.17.89

Duc Thuan LE (GIDF) 06.70.44.45.06

Jacques LABANSAT (FGDC) 06.87.04.55.13

Pascal GIFFARD-BOUVIER (GE) 06.11.83.78.27

Guillaume AUGIER (FGDC) 06.82.44.69.38

Philippe BLANCHET (FGDC) 07.87.95.56.19

Sylvie DAMON (GE) 06.84.45.50.57

Pascal GENTY (GE) 06.95.69.74.02

Web : http://www.cgt-cgi.com

Téléphone : 04 69 64 61 17

"Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire"

François HOLLANDE

« Le seul droit que nous avons dans une république quand nous voulons changer c'est le droit de manifester autant que c'est nécessaire"

François HOLLANDE

Panneau Virtuel : http://portal.ent.cgi.com/ab/func/hr/org/fr/relations_sociales/Panneauxsyndicaux/Pages/CGT.aspx

Négociation sur les futurs périmètres des CHSCT (suite)

Malheureusement les réunions se suivent et nous ne pouvons que constater que rien n'a avancé.

Vos représentants CGT, présents dans cette négociation, ont décidé de faire une déclaration afin de dénoncer l'attitude de la Direction qui semble avoir démissionné de ses responsabilités d'organisateur de la négociation : pas d'ordre du jour structuré, pas de synthèse des débats, peu ou pas de relevé des positions exprimées, pas d'organisation du temps de parole ni des sujets abordés. ..

Au final, quel peut être l'intérêt de cette attitude si ce n'est de laisser filer le temps pour, à la fin, faire porter la responsabilité de l'échec des négociations aux organisations syndicales, puis imposer au dernier moment une solution toute faite.

Vos représentants CGT ne souhaitant pas être complices de cette stratégie du désastre et de la terre brulée, ont décidé de marquer leur contestation en quittant la réunion.

Vos élus CGT ont ainsi rejoint, jeudi 23 juin, dans la manifestation, ceux qui ont un vrai projet de société pour le monde du travail ,et qui luttent afin de construire, pour les salariés, un autre avenir que la résignation à l'austérité à laquelle les destinent l'oligarchie financière, les multinationales, les institutions européennes, le gouvernement et le MEDEF.

Négociation sur l'égalité professionnelle (Femme/Homme)

La dernière réunion de négociation a eu lieu et une proposition d'accord a été envoyée aux organisations syndicales en leur demandant de se déclarer signataire (ou non) pour le 10 juin au plus tard.

Le 10 juin est passé et, au moment où nous écrivons cet article, aucune organisation syndicale ne s'est positionnée en faveur de cet accord.

Cela va faire un an que le dernier accord a pris fin et la CGT CGI ne peut que déplorer le manque de réaction de la Direction qui a conduit à cette absence de mesures efficaces pour lutter contre les inégalités professionnelles.

Ouverture de la Négociation Annuelle Obligatoire

La première réunion a eu lieu au mois de juin. Nous avons pu faire le point sur les indicateurs nécessaires à chaque organisation syndicale et sur les documents indispensables à une analyse pertinente de la situation des salarié-e-s de l'entreprise sur plusieurs axes importants (salaire, rémunération variable, formation, égalité professionnelle, frais de séjour et déplacement, organisation du travail …). Le calendrier a été également défini afin de pouvoir achever cette négociation au mois de septembre.

Vous pouvez participer à cette négociation en nous adressant vos propositions et vos remarques à la boîte contact@cgt-cgi.com .

Retrouvez la CGT CGI sur les réseaux sociaux

La CGT sur Facebook

https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance

La CGT sur twitter

https://twitter.com/CgtCgiFrance